escala
formation et assistance
051 26 87 65
info@escala.be
www.fr.escala.be

Formation de base sur les permis environnementaux

Nombre de sessions: 2

Description

Que sait-on après avoir suivi cette formation

Programme

- Législation wallonne et influence européenne : état des lieux et historique
- Les déclarations et permis d'environnement en Wallonie - Les différentes classes possibles et les autorisations y relatives
  - Etablissements non classés;
  - Etablissements classés: Classe 1, 2 ou 3 – délcaration environnementale et permis d'environnement
- Autorité compétente
- Installations/activités principales OU installations/activités annexes
- La procédure et les délais :
  - Etablissement de classe 3
    - La demande
    - La recevabilité du dossier
    - Les délais et les suspensions des délais
  - Un établissement de classe 2
    - La demande
    - La complétude du dossier
    - L'instruction de la demande et les instances consultées
    - L'enquête publique
    - Les délais
  - Un établissement de classe 1
    - La réunion de consultation préalable
    - La réalisation de l'étude d'incidences sur l'environnement
    - La demande
    - La complétude du dossier
    - L'instruction de la demande et les instances consultées
    - L'enquête publique
    - Les délais
  - La délivrance du permis ou de la déclaration
  - Les recours

?La formation sera illustrée de cas pratiques tirés des expériences des formateurs et de jurisprudences. Les exposés sont systématiquement suivis de séances de questions-réponses qui permettent de relayer des expériences et de favoriser les échanges entre participants.

Méthodologie

A qui cette formation s'adresse-t-elle

Secteur public

Connaissance préalable

Enseignant

Me Louis Vansnick | Son expertise juridique se focalise essentiellement en urbanisme, en aménagement du territoire, en environnement et de manière plus large en droit de l'immobilier. Dans les matières de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire, de l'environnement et du droit de l'immobilier, il assiste les pouvoirs publics et également les divers intervenants du secteur immobilier (maîtres d'ouvrages, architectes, bureaux d'études, etc.) dans l'obtention et la mise en œuvre de permis, dans l'élaboration d'outils de gestion planologique ou dans le montage de projets immobiliers ou d'opérations immobilières.
Me Vansnick rédige régulièrement des contributions scientifiques dans mes domaines d'activité et dispense des formations et séminaires dans ces matières. Parallèlement à sa carrière d'avocat, il est assistant au Centre Montesquieu d'études de l'Action publique et Maitre de Conférences invité à l'Université Catholique de Louvain (UCL). En cette dernière qualité, il dispense le cours de droit de la construction aux futurs architectes dans ses composantes tant publiques (aménagement du territoire, urbanisme, marchés publics) que privées (droit de propriété, servitudes, copropriété, statut de l'architecte).

Informations supplémentaires

Contrat de stage

Certificat

Nombre de sessions: 2